



AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 18 décembre 2024 en application des dispositions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé à une enquête parcellaire nécessaire à la détermination des parcelles à déclarer cessibles pour le projet de réalisation de la ZAC de la Gare sur le territoire de la commune de Ploemel.

Le responsable du projet est M. le directeur général de Morbihan Habitat – Direction de l'aménagement et assistance aux collectivités – 6 avenue Edgar Degas – 56000 Vannes.

L'enquête sera ouverte en mairie de Ploemel **du lundi 24 février 2025 à 09h00 au mardi 11 mars 2025 à 17h00 inclus soit 16 jours consécutifs.**

Le commissaire enquêteur sera M. Olivier CATHERINE.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur les sites internet suivants :

- services de l'État dans le Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>
- mairie de Ploemel : <https://ploemel.com/fr>

Ces documents pourront être consultés sur support papier :

- à la mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret – 56400 Ploemel, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 09H00 à 12h00
- à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme – place du Général de Gaulle à Vannes, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition en mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret, par courriel adressé au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : urbanisme@ploemel.fr, par courrier postal adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret – 56400 Ploemel.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret - pour recevoir les observations, le lundi 24 février 2025 de 09h00 à 12h00 et le mardi 11 mars 2025 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés au préfet du Morbihan et dressera le procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête.

L'avis du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- à la mairie de Ploemel – 1 allée Abbé Martin Kercret,
- sur le site internet de la mairie de Ploemel <https://ploemel.com/fr>,
- à la préfecture du Morbihan – Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau de l'intercommunalité et de l'urbanisme - Place du Général de Gaulle - Vannes
- sur le site internet des services de l'État dans le Morbihan : <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/>